

Rendre un message stratégique

La communication du Barreau doit essentiellement être stratégique pour soutenir son rôle en tant qu'organe de réglementation. Nos objectifs précis sont de mieux faire comprendre le rôle du Barreau au public tout en défendant l'intérêt de ce dernier, et de bien démontrer la valeur de la réglementation des avocats, avocates et parajuristes pour protéger le public et faciliter l'accès à la justice.

Nous avons mis en œuvre de nouvelles tactiques et lancé de nouveaux projets pour que la presse couvre des questions d'intérêt majeur; nous avons sondé l'opinion et l'attitude du public, et nous avons collaboré avec d'autres organismes juridiques pour promouvoir des messages positifs sur l'accès à la justice que procure le travail des avocats, des avocates et des parajuristes.

Initiatives stratégiques

En 2008, le service a entrepris une recherche quantitative et qualitative pour mesurer la perception qu'a le public du Barreau, des avocats, des parajuristes et de l'auto-réglementation. Nous avons utilisé les résultats pour créer des messages pour le public, les avocats, les parajuristes et d'autres parties intéressées, et pour appuyer l'élaboration de politiques.

De plus, nous avons mis au point une stratégie globale de communication d'entreprise afin d'aider le public à mieux comprendre et apprécier le travail du Barreau comme organe de réglementation des services juridiques en Ontario. Les composantes de ce plan seront dévoilées durant l'année 2009.

Relations médiatiques

Le Barreau reconnaît le rôle crucial que jouent les médias dans la diffusion de l'information au public, aux avocats et aux parajuristes. En tout, le Barreau a été mentionné 332 fois dans la presse écrite au cours de l'année. Nous avons reçu 266 requêtes de médias et de journalistes, y compris 33 demandes d'entrevues.

Les dix principaux sujets qui ont reçu l'attention des médias étaient :

1. Les dossiers de discipline
2. La réglementation des parajuristes
3. La rétention des femmes en pratique privée et le projet Justicia
4. Les programmes de FJP
5. L'Université Lakehead et les écoles de droit de l'Ontario
6. X-Copper
7. L'accès à la profession et agrément (stages)
8. L'assermentation au Barreau
9. Les nouvelles du Conseil
10. L'accès à la justice

À la fin de 2008, le *Rapport au procureur général de l'Ontario sur la mise en œuvre de la réglementation des parajuristes* a été préparé en français et en anglais. Ce rapport résume notre travail depuis les modifications à la *Loi sur le Barreau* en octobre 2006 et notre réponse aux recommandations contenues dans le rapport au Conseil du Groupe de travail sur la réglementation des parajuristes de 2004.

De plus en 2008, le Barreau :

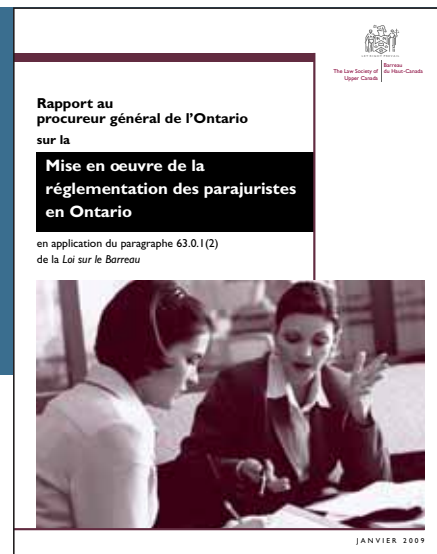
- a distribué 69 communiqués et avis (47 en anglais et 22 en français) sur des sujets d'importance pour le public et la profession.
- a distribué neuf communiqués concernant les décisions du tribunal et 19 sommaires de décisions par semaine. Des médias de toute la province suivent régulièrement l'issue de ces audiences.
- a obtenu une couverture médiatique accrue des questions de réglementation des parajuristes.

Publications

La *Revue des juristes de l'Ontario* – la publication vedette du Barreau – continue de proposer des ressources utiles et des articles de fond sur des enjeux importants pour la profession et sur les besoins des avocats et des avocates. Au cours de l'année, nous avons publié des articles sur la courtoisie, les exigences d'identification de la clientèle, la rétention des femmes, l'accès à la profession et l'agrément, et la règle des deux avocats pour les cessions de biens.

Publiée trois fois par année, cette revue en couleur constitue une importante source d'information pour la profession et continue d'être accueillie favorablement. Distribuée à près de 40 000 avocats, avocates et parties intéressées, elle est aussi disponible en ligne.

Le service des communications du Barreau produit et distribue également un certain nombre de dépliants informatifs pratiques pour aider le public à comprendre comment nous pouvons répondre à ses préoccupations et à ses questions. En 2008, nous avons créé un nouveau dépliant expliquant les services offerts par les avocats et les parajuristes. Nous en avons distribué environ 38 000 exemplaires à quelque 1 600 organismes juridiques, tribunaux, bibliothèques et centres d'information dans la province.



Gestion des enjeux

Le service des communications a joué un grand rôle dans la gestion des parties intéressées et des enjeux en 2008. En collaboration étroite avec d'autres services, en particulier avec le Secrétariat des politiques et les relations avec le gouvernement, nous avons produit 24 rapports, fiches d'information et sujets de discussion. Ces documents appuyaient diverses initiatives du Barreau et ont aidé à bien communiquer nos activités et nos positions sur des sujets majeurs à chaque groupe intéressé.

Médias électroniques

Notre site web public continue d'être l'outil de communication principal avec les parties intéressées. En 2008, des centaines de pages de textes nouveaux ou révisés ont été ajoutées au site, en particulier dans la section sur les parajuristes, qui contient beaucoup de renseignements sur la réglementation et des articles d'actualité visant à aider les parajuristes.

Nous avons maintenu un fort courant de trafic en 2008, avec plus d'un million de pages consultées. Outre le site web, le Barreau utilise régulièrement des listes de distribution pour envoyer des renseignements directement aux avocats, aux avocates et aux parajuristes par courriel afin de les informer de nouvelles importantes, y compris des enjeux actuels et émergents qui touchent la profession, et de changements dans la réglementation du Barreau.